



Bulletin OCTOBRE 2017

FUSION DES CEs : Le C.I.E. tombe à l'eau...merci qui ?

Après 2 ans de travail de la part des élus CFDT des bureaux des comités d'entreprises, le verdict est tombé : **le Comité Inter-Entreprises ne se fera pas !**

La CGT a refusé l'harmonisation des prestations aux salariés des 2 sites. **Les élus CGT ont voté contre l'adhésion dans les 2 comités.**

Sur Crolles300 les élus CGT étant minoritaire, la résolution pour l'adhésion du CE Crolles300 au C.I.E. a été adoptée par **6 votes pour** de la CFDT et CFE-CGC et 2 votes contres de la CGT.

Pour le comité d'établissement de Crolles200, la majorité + 1 voix n'étant pas atteinte, l'égalité de voix vaut « vote contre » (4 votes pour de la CFDT et de la CFE-CGC et 4 votes contre de la CGT), **la résolution concernant l'adhésion du CE Crolles200 au CIE a donc été rejetée.**

Cet échec conclut 2 ans de travail et d'investissement humain au cours desquelles la CGT a toujours maintenu une position réfractaire, refusant de venir aux réunions d'expertises et, en œuvrant pour des intérêts personnels plus que collectifs.



Sur Crolles200, la CGT est allée encore plus loin en envoyant un mail de menace au secrétaire CFDT du CE. Celui-ci serait assigné au tribunal s'il prenait l'initiative de faire adhérer le CE Cr200 au CIE. Et ce, malgré un accord d'entreprise signé par deux des trois OS représentatives.

Il est regrettable que ce choix se fasse au mépris de la volonté de plus 4000 salariés de ST Crolles et au mépris de l'engagement des centaines de bénévoles qui voulaient, eux aussi, cette harmonisation.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer pour les salariés ?

Les prestations des CEs sont donc séparées de fait. Les assistantes des CEs accueilleront de nouveau chacune les salariés de leur site. Tout le travail réalisé par vos élus (pour l'harmonisation des subventions, des prestations et des bases de données entre les 2 CEs) est remis en cause.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de vos élus